



BXM/CP

DECISION MUNICIPALE DM_2024_006

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

Considérant que le marché n° 2023-BEG017 « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un Gymnase Eco-Performant et Eco-Responsable » attribué au groupement représenté par le Mandataire ALIENOR AMO nécessite de reprendre en profondeur le programme, ainsi que de ne pas affermir la tranche optionnelle n°2 devant faire l'objet d'un avenant de réduction de montant,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De souscrire l'avenant n° 1 au marché relatif à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction d'un gymnase Eco-Performant et Eco-Responsable.

ARTICLE 2 – Le montant de l'avenant n°1 est de :

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Variation
Tranche ferme	15 150,00 € HT	21 150,00 € HT	+ 6 000,00 € HT
Tranche optionnelle 1	57 500,00 € HT	57 500,00 € HT	
Mission 2	28 700,00 € HT	28 700,00 € HT	
Mission 3	28 800,00 € HT	28 800,00 € HT	
Tranche optionnelle 2	14 400,00 € HT	0,00 € HT	- 14 400,00 € HT
TOTAL	87 050,00 € HT	78 650,00 € HT	- 8 400,00 € HT
ECART en %			- 9,65%

ARTICLE 3 - Le montant global est inscrit au Budget Primitif 2023, chapitre 23, article 2313.

ARTICLE 4 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 12/01/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**